

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 28 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAULT, Maire

N°2023-255

Présents :

Madame Sophie RIGAULT, Maire

**Objet : versement
d'une subvention
exceptionnelle pour le
Maroc**

Mesdames et Messieurs, Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Monsieur Guy PREAUX et Madame Florine EKOUE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCO, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, José CASTICO – OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Dominique TAFFIN, procuration à Madame Sophie RIGAULT

Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Georges GOURGUES

Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, procuration à Madame Maria MENICACCI-FERRAIN

Monsieur Nordine AOUNALLAH, procuration à Madame Florine EKOUE

Monsieur Philippe LEFEVRE, procuration à Madame Muriel MOSNAT

Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Joseph DELPIC

Madame Mireille ROBERT, procuration à Madame Isabelle OUDARD

Monsieur Patrick LEVEAU, procuration à Monsieur Mehdi GLEYO - KESRAOUI

Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Nicolas de BOISHUE

2023-255 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE MAROC

Dossier suivi par la Direction des Affaires Juridiques et des Affaires Générales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2129-29 ;

VU les appels à la solidarité internationale pour apporter une aide urgente à la population marocaine,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Croix-Rouge française d'un montant de 5 000 €.



DIT que les crédits seront ouverts au budget primitif 2023.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 28 septembre 2023

Le Secrétaire


Nicolas de BOISHUE

Le Maire



Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

0 1 OCT. 2023